

ANNEXE 1 – Choix des missions réalisées par le cdg69

- x Mission de médecine professionnelle et préventive : mise à disposition de médecins et de professionnels médicaux et paramédicaux pour assurer le suivi des agents
- x Mission de médecine statutaire et de contrôle (**réservée aux employeurs > 50 agents***) : mise à disposition de médecins chargés de la médecine statutaire et de contrôle
- x Mission d'inspection : mise à disposition d'agents chargés de l'inspection des collectivités et établissements publics
- x Mission d'assistance sociale (**réservée aux employeurs > 50 agents***) : mise à disposition d'assistants sociaux chargés de l'assistance sociale du personnel
- x Mission de conseil en droit des collectivités : mise à disposition de juristes chargés du conseil en droit des collectivités
- x Mission d'archivage pluriannuelle : mise à disposition d'archivistes en charge de l'archivage des fonds
- x Mission en matière de retraite dans le cadre du traitement des cohortes (**réservée aux collectivités affiliées au cdg69**) : mise à disposition d'agents chargés des simulations de calcul ou qualification du compte individuel de retraite pour l'EGI ou de modification du compte individuel de retraite pour le RIS
- x Mission d'intérim : mise à disposition d'agents chargés de rechercher des personnels intérimaires et de gérer leurs relations avec les collectivités et établissements publics